



Compte-rendu du forum 8

« **Evolution du rôle des communes et des collectivités territoriales en matière d'emploi et d'insertion professionnelle? Une nouvelle tendance européenne ?** »

Présidence : **Véronique FAYET**, vice-présidente de l'UNCCAS
Animation : **Luc KUPERS**, président de l'union flamande des CPAS
Expériences européennes : **Arild SUNDBERG**, ministère de l'emploi et de l'inclusion sociale - Norvège
Matthias SCHULZE-BOÏNG, main-arbeit à Offenbach - Allemagne
Martine SEINGIER, directrice du CCAS de Marcq en Baroeul – France
Rapporteurs : **Stephen BARNETT**, policy officer à ESN
Benoît CALMELS, conseiller technique à l'UNCCAS

Au travers d'expériences européennes, ce forum a permis d'analyser le rôle croissant des collectivités dans l'inclusion sociale face au problème de chômage. Les différents pays de l'Union ne sont pas touchés de manière identique, la Norvège par exemple se situant à un taux de chômage de 2,4 %, ils sont toutefois tous confrontés à une forte problématique liée à l'emploi.

Les trois expériences présentées montrent, à des niveaux différents, des exemples de traitements de cette problématique incluant de plus en plus fréquemment les collectivités locales.

Norvège

La Norvège a mis en place une réforme, au niveau national, pour l'emploi et l'aide sociale. Le constat établi par le gouvernement norvégien montre que la lutte pour l'emploi ne peut se limiter à des plans d'action, une réforme de nature plus importante était nécessaire. La vision même du traitement du chômage devait être revue. Le plan de réforme s'est donc axé sur un objectif unique : trouver du travail aux chômeurs plutôt que de développer de nouvelles prestations sociales.

Les gens doivent utiliser leur potentiel et leurs compétences. Le représentant du ministère norvégien utilisant l'expression de « *Moins d'indemnisation pour plus d'emploi* ».

Pour porter cette réforme majeure, le gouvernement norvégien a également mis en place une réforme globale des administrations de l'emploi et du travail.

Actuellement encore au stade expérimental, 21 sites pilotes testent le processus, la réforme engage à un regroupement des administrations intervenant auprès des chômeurs. Sans parler réellement de guichet unique, l'optique de la refonte

administrative est plutôt de s'adapter au maximum à l'individu pour que la réponse soit la plus efficace possible.

Cela passe par une refonte des pratiques, des processus de suivi et de traitement des dossiers. Tout comme la réforme porte sur la mise en valeur des compétences des individus, elle demande une mise en valeur des compétences des différentes institutions intervenant dans le secteur de l'emploi et du travail. C'est au travers d'une coopération et de partenariats entre l'Etat et les collectivités que doit se développer un service plus efficace pour permettre le retour à l'emploi.

Dernier grand point de cette réforme, bien que cette dernière soit portée par l'Etat, la régie de ces « agences uniques » peut être indifféremment portée par l'Etat ou les municipalités en fonction de la pertinence de l'un ou l'autre choix localement.

Allemagne

L'expérience allemande porte également sur une réforme au niveau national. Le constat, tout comme en Norvège, montre que trop d'interlocuteurs s'occupent de la politique de l'activation de l'emploi.

Avec un système aussi dispersé, les chômeurs se retrouvent suivis par une multitude d'administrations qui ne regroupent pas leurs forces, voir freinent le retour à l'emploi par un éclatement du suivi des dossiers.

Ainsi, la politique de l'emploi relève du niveau fédéral, l'aide sociale relève du niveau local, les Lander s'occupant eux du développement économique. Ce modèle a été largement remis en cause dans les années 80-90 avec une croissance exponentielle du taux de chômage et un transfert important des compétences vers les collectivités territoriales.

Cela a entraîné d'importants problèmes structurels et financiers pour les collectivités territoriales, que le gouvernement allemand cherche à résoudre au travers d'une réforme importante, appelée Hartz 4.

Celle-ci instaure une simplification des divers niveaux d'intervention dans le cadre de la politique de l'emploi. Tout comme en Norvège, l'optique principale de la réforme est d'assurer aux demandeur d'emploi un suivi unique adapté à son cas personnel.

Les diverses agences de l'emploi sont fédérées autour d'un nouveau concept assurant une communauté d'intervention entre l'Etat fédéral et les communes.

Ce regroupement s'effectue autour de « consortium » de l'emploi, interface unique assurant un service de haute qualité.

Le suivi de l'individu passe dorénavant par un processus de personnalisation. Ici encore, le pilotage de ces « consortium » est indifféremment étatique ou local. La participation des collectivités à ces agences étant toutefois rendue obligatoire par la loi.

Une coopération transfrontalière

Troisième et dernier exemple, un programme d'étude transfrontalier porté par le CCAS de Marcq en Bareul avec des villes de Flandres et de Wallonie (Belgique).

Le programme portait sur une comparaison des modes d'administration des deux côtés de la frontière, une étude sur le traitement du chômage et sur les solutions apportées aux problèmes liés au vieillissement.

Pour effectuer ce travail, le programme s'est déroulé autour de quatre « workshop ». Le premier groupe visant à une meilleure connaissance des politiques locales, a montré que les organisations belges et françaises sont différentes, avec un constat de forte complexité pour les services français.

Le second étudiait les services en faveur des personnes âgées, le travail de ce groupe a permis de connaître une expérience belge innovante, qui vise à la possibilité d'aller et retour entre un établissement d'hébergement médicalisé et le domicile.

Le troisième s'attachant à échanger autour des politiques de l'emploi. Les exemples belges autour de « maison de l'emploi » ont démontré l'intérêt d'un fonctionnement centré autour de l'idée de « 1 dossier, 1 endroit ».

Le dernier « workshop » portait sur une expérience d'entreprise d'insertion par le biais de service de proximité, qui a permis des créations d'emploi.

Les perspectives de ce travail sont de développer des politiques et des actions transfrontalières pour l'emploi. Passant ainsi d'une phase d'étude à une phase de réelle collaboration.

Ce dernier exemple a surtout démontré l'intérêt de voir au-delà de son simple territoire d'intervention, voir même au-delà de son pays. Les autres pays européens sont souvent confrontés à des problématiques similaires à celle rencontrées sur nos territoires. Les modes de résolution de ces problèmes sont par contre souvent innovants, car issues de cultures administratives ou sociales différentes.

La réplique n'est pas forcément la solution la plus pertinente mais peut sans aucun doute constituer une base de réflexion pour inventer de nouvelles actions dans le cadre d'une politique d'inclusion sociale.